



AVIS PUBLIC
CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES
DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2024

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée;

QUE conformément à l'article 319 de la *Loi des cités et villes*, le conseil municipal de la Ville de Bonaventure a adopté, à sa réunion ordinaire du 4 décembre 2024, la résolution 2023-12-346 ayant pour effet d'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2024 qui se tiendront, sauf exception, les lundis et débuteront à 20 heures à l'hôtel de ville situé au 127 avenue de Louisbourg.

Dates 2024	Lieu
15 janvier 2024	Hôtel de ville
5 février 2024	Hôtel de ville
4 mars 2024	Hôtel de ville
2 avril 2024 (mardi)	Hôtel de ville
6 mai 2024	Hôtel de ville
3 juin 2024	Hôtel de ville
2 juillet 2024 (mardi)	Hôtel de ville
5 août 2024	Hôtel de ville
3 septembre 2024 (mardi)	Hôtel de ville
7 octobre 2024	Hôtel de ville
4 novembre 2024	Hôtel de ville
2 décembre 2024	Hôtel de ville

Donné à Bonaventure le 6 décembre 2023.

A rectangular box containing a handwritten signature in black ink. The signature appears to be 'Amélie Nadeau' written in a cursive style.

Amélie Nadeau, directrice adjointe et greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

DE L'AVIS PUBLIC

**MODIFICATION APPORTÉE AU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES
DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2024 POUR LA VILLE DE BONAVENTURE**

Je, soussignée, Amélie Nadeau, certifie sous mon serment d'office
que j'ai publié l'avis ci-avant conformément à la Loi,
le 6 décembre 2023.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT

CE 6^e JOUR DE DÉCEMBRE 2023.



Amélie Nadeau, directrice adjointe et greffière